



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 16 septembre 2019 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

MM. les conseillers	Etienne Beaumont
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : la greffière, Mme Chantal Plamondon, et le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que le point 1.2 Engagement de M. Jonathan Pageau à titre de préposé aux loisirs soit ajouté séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

### **Ordre du jour**

#### **1. Administration de la municipalité**

1.1 Entérinement des ententes autorisant la Ville de Saint-Raymond à exécuter des travaux sur les lots 4 490 766, 4 490 633 et 4 490 941 du cadastre du Québec

1.2 Engagement de M. Jonathan Pageau à titre de préposé aux loisirs  
**(point ajouté)**

#### **2. Trésorerie**

2.1 Aucun

#### **3. Sécurité publique**

3.1 Aucun

#### **4. Transport routier et hygiène du milieu**

4.1 Octroi de mandats pour services professionnels dans le cadre du programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville

4.2 Autorisation en vue de la signature d'une entente avec *Les opérations forestières Gervais Morasse inc.* relativement au contrat de déneigement du lot 3

#### **5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

5.1 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue par courriel le 11 septembre 2019

5.2 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA

5.3 Autorisation en vue de la signature d'un acte de cession du lot 6 281 088 du cadastre du Québec (prolongement des rues Mario et Fiset)

#### **6. Loisirs et culture**

6.1 Aucun

#### **7. Période de questions**

#### **8. Petites annonces**

8.1 Aucun

#### **9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

**19-09-286 ENTÉRINEMENT DES ENTENTES AUTORISANT LA VILLE DE SAINT-RAYMOND À EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR LES LOTS 4 490 766, 4 490 633 ET 4 490 941 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

---

**Attendu** le programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville;

**Attendu** que dans le cadre de ce programme, des travaux de mise en place d'un seuil rocheux en aval de l'estacade flottante à la hauteur des lots 4 490 766, 4 490 633 et 4 490 941 du cadastre du Québec seront réalisés;

**Attendu** que ces travaux ne peuvent être exécutés sans l'accord préalable des propriétaires de ces lots;

**Attendu** les rencontres tenues avec les propriétaires concernés et les ententes intervenues;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal entérine les deux ententes signées par le directeur général relativement aux travaux à être réalisés sur le lot 4 490 766 du cadastre du Québec, propriété de MM. Roger et Roch Châteauvert, ainsi que sur les lots 4 490 633 et 4 490 941 du cadastre du Québec, copropriété de Gestion Dion et frère inc. et Scierie Dion et fils inc.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 19-09-287 ENGAGEMENT DE M. JONATHAN PAGEAU À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS

**Attendu** que M. Gabriel Bélanger, qui occupait le poste de préposé aux loisirs, a été confirmé dans son nouveau poste de journalier, poste régulier saisonnier, pour le Service des travaux publics;

**Attendu** la nécessité de procéder au remplacement de M. Bélanger;

**Attendu** le concours d'emploi en vue de l'engagement d'un préposé aux loisirs, poste régulier à temps plein;

**Attendu** les recommandations du comité de sélection;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** M. Jonathan Pageau soit engagé à titre de préposé aux loisirs, poste régulier à temps plein, et que sa date d'entrée en fonction soit fixée au lundi 23 septembre 2019.

M. Pageau se voit accorder l'échelon 4 de la classe d'emploi 3, et son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Saint-Raymond et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA).

L'engagement de M. Pageau est toutefois conditionnel aux résultats de l'examen médical à venir.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 19-09-288 **OCTROI DE MANDATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE VISANT LA RÉDUCTION DES INONDATIONS AU CENTRE-VILLE**

---

**Attendu** le programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville;

**Attendu** que dans le cadre de ce programme, il est prévu faire réaliser une étude conceptuelle du barrage de Chute-Panet pour transformer cet ouvrage de manière à permettre une meilleure gestion du couvert de glace;

**Attendu** l'offre de service déposée à cet effet par M. Gilles Bordeleau, ingénieur chez Gadian le 10 septembre 2019;

**Attendu** qu'il est également nécessaire de faire évaluer la stabilité du talus en rive droite de la rivière Sainte-Anne, situé juste en amont du pont Tessier, préalablement à la réalisation des plans et devis;

**Attendu** l'offre déposée à cet effet le 5 septembre 2019 par M. Pierre Jean, ingénieur, pour la firme Englobe;

**Attendu** les recommandations de M. Claude Beaulieu, ingénieur hydraulicien pour la firme Environnement Nordique inc., et chargé de projet dans le cadre de ce programme;

**Attendu** que le programme comprend également la réalisation d'une étude conceptuelle des structures de retenue des glaces de la rivière Sainte-Anne au km 10,5;

**Attendu** la soumission déposée à cet effet par M. Claude Beaulieu d'Environnement Nordique inc., le 16 septembre 2019;

**Attendu** le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroie les mandats suivants :

- À la firme Gadian, le mandat pour la réalisation d'une étude conceptuelle du barrage de Chute-Panet, et ce, pour la somme forfaitaire de 54 500 \$ plus les taxes applicables.
- À la firme Englobe, le mandat concernant l'expertise géotechnique requise pour évaluer la stabilité du talus en rive droite de la rivière Sainte-Anne, et ce, pour une somme budgétaire de 23 250 \$ plus les taxes applicables. Il a été convenu de réduire le nombre de forages proposés à la soumission de quatre à trois, advenant que la stratigraphie change peu entre les forages.
- À la firme Environnement Nordique inc. le mandat pour la réalisation d'une étude conceptuelle des structures de retenue des glaces de la rivière Sainte-Anne au km 10,5, et ce, pour la somme de 52 460 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution ainsi que les offres de service déposées tiennent lieu de contrats.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement des présentes dépenses soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 19-09-289 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES GERVAIS MORASSE INC. RELATIVEMENT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU LOT 3**

---

**Attendu** le contrat octroyé pour les services de déneigement des rues du lot #3 au seul soumissionnaire conforme, soit Les opérations forestières Gervais Morasse inc., et ce, aux termes de la résolution 19-07-232;

**Attendu** que dans les quinze jours suivant l'attribution du contrat, Les opérations forestières Gervais Morasse inc. devait remplacer la garantie de soumission déposée par les cautionnements exigés au devis;

**Attendu** que l'entreprise ne peut fournir les garanties exigées;

**Attendu** qu'il a été convenu que la Ville encaisse le dépôt de soumission en remplacement des cautionnements exigés, et ce, jusqu'à ce que l'entreprise puisse fournir à la Ville lesdits cautionnements;

**Attendu** qu'il y a lieu de convenir d'une entente à cet effet;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, une entente avec Les opérations forestières Gervais Morasse inc. relativement au contrat de déneigement du lot #3.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

##### **SUJET 5.1**

Dépôt et présentation par M. le conseiller Yvan Barrette du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue par courriel le 11 septembre 2019.



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 19-09-290 DEMANDE FAITE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la demande suivante faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soit acceptée, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue par courriel le 11 septembre 2019.

#### **LAC-SEPT-ÎLES**

↳ **M. Richard Delisle – 3389, chemin du Lac-Sept-Îles** : demande de permis soumise le 6 septembre 2019, pour la construction d'un garage de 7,31 mètres par 9,14 mètres revêtement des murs en Canexel et toiture en bardeaux d'asphalte, sur le terrain vacant, soit sur le lot 4 492 415 du cadastre du Québec, en respect des critères du règlement.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

##### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

#### **SUJET 9.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 03.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire

& & & & & & & & & & & & &